

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2016**

Délibération
n° 2016.10.121.B

**Conservatoire Gabriel
FAURE : demande de
subvention auprès de
la Direction régionale
des affaires
culturelles (DRAC)**

LE TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 octobre 2016**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Francis LAURENT

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.10.121.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Madame FOSTAN

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)**

Par un courrier daté du 19 septembre 2016, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a fait connaître la volonté du Ministère de la Culture et de la Communication, de valoriser les enseignements artistiques et notamment ceux dispensés dans les conservatoires.

Deux axes majeurs conditionnent la subvention accordée par la DRAC au titre de l'année 2016.

En premier lieu, l'Etat considère comme prioritaires :

- L'existence d'une tarification sociale
- Le renouvellement des pratiques pédagogiques
- La diversification de l'offre artistique
- Le développement des réseaux et des partenariats.
-

Les démarches effectuées en ce sens par le conservatoire seraient valorisées à hauteur de 32 000 €.

En second lieu, les pratiques en matière d'Education Artistique Culturelle (EAC) seraient également valorisées à hauteur de 10 000 €.

Ainsi, le conservatoire Gabriel Fauré sollicite une aide à hauteur de 42 000 € pour l'année 2016.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Isabelle FOSTAN en sa qualité de 6^{ème} vice-présidente en charge de la culture et des équipements culturels, à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une aide de 32 000 € au titre des divers engagements effectués sur son territoire en tant que lieu de formation, d'enseignement et de vecteur de la vitalité des pratiques artistiques locales et une aide de 10 000 € au profit des engagements de l'établissement en matière d'Education Artistique et Culturelle.

D'IMPUTER la recette au budget principal - article 7471.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 octobre 2016

Affiché le :

18 octobre 2016